



La Commission internationale contre la peine de mort - Brochure d'information

La Commission internationale contre la peine de mort (CIPM ou Commission) a été créée le 7 octobre 2010 à Madrid à l'initiative de personnalités internationales de haut niveau qui se sont engagées en faveur de l'abolition universelle de la peine capitale. Les activités de la CIPM, qui visent à jouer un rôle clé dans le mouvement abolitionniste international, sont soutenues par un Groupe d'appui d'États membres de toutes les régions du monde. Son Secrétariat est basé à Madrid.

Une Commission internationale

La CIPM est un organe indépendant dirigé par 22 Commissaires de haut niveau international. La Commission est composée d'anciens Chefs d'État, Chefs de Gouvernement, Ministres, hauts fonctionnaires des Nations Unies, juges, académiciens et journalistes de renom, tous fermement convaincus de l'importance de l'abolition de la peine de mort et œuvrant en faveur de sa suppression totale. Ils viennent de divers secteurs et sont originaires de différentes régions du globe, ce qui témoigne du souci universel d'abolir la peine capitale. Leur expérience en tant que dirigeants, leurs connaissances et leur prestige, leur indépendance et leurs origines multinationales - ainsi que leur implication personnelle en ce qui concerne l'abolition de la peine de mort - leur permettent de collaborer efficacement avec les hauts fonctionnaires de différents pays et de donner à la CIPM une visibilité fondamentale sur la scène internationale. En tant que Commissaires de la CIPM, ils ne sont pas représentants officiels de leur pays.



Nos Commissaires :

- **Navanethem (Navi) Pillay (Présidente)** : Ancienne Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ; ancienne juge à la Cour pénale internationale ; ancienne juge au Tribunal pénal international pour le Rwanda ; ancienne juge à la Haute Cour sud-africaine.
- **Ruth Dreifuss (Vice-Présidente)** : Ancienne présidente, ancienne vice-présidente et ancienne ministre de l'intérieur de la Confédération suisse.
- **Ibrahim Najjar (Vice-Président)** : Ancien ministre de Justice du Liban.
- **Michèle Duvivier Pierre-Louis (Membre du Comité directeur)** : Ancienne première ministre de Haïti.
- **Hanne Sophie Greve (Membre du Comité directeur)** : Juge et Vice-Présidente de la Haute Cour de Norvège occidentale ; ancienne juge à la Cour européenne des droits de l'homme.



- **Louise Arbour** : Représentante spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies pour les Migrations internationales ; ancienne Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ; ancienne juge de la Cour suprême du Canada et de la Cour d'appel de l'Ontario ; ancienne procureure en chef des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda.
- **Marc Bossuyt (baron)** : Membre du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale ; ancien membre de la Cour permanente d'arbitrage ; ancien juge et président de la Cour constitutionnelle belge ; ancien président de la Commission des Nations Unies et de la Sous-Commission des droits de l'homme ; auteur du Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant l'abolition de la peine capitale.
- **Helen Clark** : Ancienne Administrateur du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ; ancienne première ministre de la Nouvelle-Zélande.
- **Marzuki Darusman** : Président de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits au Myanmar ; ancien Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée ; ancien Président du Groupe d'experts du Secrétaire général des Nations Unies sur le Sri Lanka ; ancien procureur général de l'Indonésie.
- **Tsakhiajiin Elbegdorj** : Ancien président ; ancien premier ministre, Mongolie.
- **Zainabo Sylvie Kayitesi** : Présidente adjointe de la Cour suprême du Rwanda ; Présidente du Groupe de travail sur la peine de mort et les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires en Afrique ; Commissaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des réfugiés, migrants et personnes déplacées en Afrique ; Président de la Commission nationale des droits de l'homme au Rwanda ; ancienne ministre du service public et du travail du Rwanda.
- **Ioanna Kuçuradi** : Chaire UNESCO de philosophie et des droits de l'homme ; professeure de philosophie et directrice du Centre de recherche et d'application des droits de l'homme, Université Maltepe, Turquie.
- **Gloria Macapagal-Arroyo** : Présidente de la Chambre des Représentants ; ancienne présidente des Philippines.
- **Bill Richardson** : Ancien gouverneur, Nouveau-Mexique, États-Unis ; ancien secrétaire à l'Énergie des États-Unis ; ancien ambassadeur des États-Unis aux Nations Unies à New York.
- **Ivan Šimonović** : Professeur à la Faculté de droit de l'université de Zagreb ; ancien sous-secrétaire général pour les droits de l'homme. Ancien ministre de la Justice de Croatie ; ancien vice-ministre au Ministère des Affaires étrangères et ancien secrétaire d'État aux droits de l'homme et ancien représentant permanent de la Croatie auprès des Nations Unies à New York.
- **Horacio Verbitsky** : Président du Centre d'études juridiques et sociales, journaliste et auteur.
- **Federico Mayor (Président honoraire)** : Président de la Fondation pour une Culture de la Paix, ancien directeur général de l'UNESCO ; ancien ministre de l'éducation et des sciences, Espagne ; ancien membre du Parlement européen.
- **Giuliano Amato (Commissaire honoraire)** : Juge à la Cour constitutionnelle d'Italie ; ancien premier ministre, ancien vice-premier ministre, ancien ministre (plusieurs portefeuilles), ancien sénateur, Italie ; ancien vice-président de la Convention sur l'avenir de l'Europe qui a rédigé la Constitution européenne.
- **Robert Badinter (Commissaire honoraire)** : Président de la Cour de conciliation et d'arbitrage de l'O.S.C.E. ; ancien président du Conseil constitutionnel ; ancien sénateur ; ancien ministre de la Justice, France ; ancien président de l'Assemblée de la Commission d'arbitrage de la Conférence de Paix sur la Yougoslavie.



- **Mohammed Bedjaoui (Commissaire honoraire)** : Ancien ministre des Affaires étrangères, Algérie ; ancien ambassadeur d'Algérie auprès de la France et des Nations Unies ; ancien président du Conseil constitutionnel de l'Algérie ; ancien juge et président de l'Assemblée générale des Nations Unies ; ancien président du Conseil constitutionnel de l'Algérie ; ancien juge et président de la Cour internationale de Justice.
- **Marta Vilardell Coma (Commissaire honoraire)** : Ancienne ambassadeur d'Espagne avec mission spéciale sur les questions humanitaires, sociales et contre la peine de mort ; ancienne ambassadeur d'Espagne à Malte.
- **José Luis Rodríguez Zapatero (Commissaire honoraire)** : Ancien premier ministre, Espagne.

Le Groupe d'Appui

La CIPM est soutenue et financée par un groupe géographiquement diversifié de 22 États membres, dont deux États observateurs engagés en faveur de l'abolition de la peine de mort. Le Groupe d'appui est composé des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Espagne, France, Italie, Kazakhstan, Mexique, Mongolie, Norvège, Philippines, Portugal, République dominicaine, Royaume-Uni, Suisse, Togo, Turquie et de deux États observateurs : Canada et la Nouvelle-Zélande.

Secrétariat de la CIPM

La CIPM dispose d'un secrétariat, basé à Madrid, qui est chargé de mettre en œuvre et de donner effet aux politiques et décisions des Commissaires, notamment en organisant des réunions, des missions et des visites de la Commission. En outre, le Secrétariat coordonne les activités du Groupe d'appui et traite les informations relatives à la peine de mort en relation avec les activités et les priorités de la Commission. Le Secrétariat est chargé de la gestion et de l'administration quotidiennes des fonds, ainsi que de la direction des stratégies de collecte de fonds pour la CIPM.

Mandat

Promouvoir, compléter ou soutenir les actions visant à l'abolition mondiale de la peine de mort.

Les objectifs

- Promouvoir l'abolition de la peine capitale dans la législation des pays, en particulier ceux qui appliquent un moratoire de facto sur l'application de la peine de mort ;
- Promouvoir l'instauration d'un moratoire sur la peine de mort dans toutes les régions du monde, comme un engagement vers l'abolition totale ;
- Intervenir dans des cas spécifiques où la loi restreint son application - en particulier, lorsqu'elle restreint les secteurs les plus vulnérables de la société (délinquants juvéniles, femmes enceintes et malades mentaux).

Actions visant à atteindre les objectifs d'une manière stratégique et sélective:

- Intervenir auprès de hauts représentants et personnalités dans des pays spécifiques ;
- Visiter des pays pour s'entretenir avec des hauts fonctionnaires ;
- Organiser et/ou participer à des événements publics, y compris des groupes de discussion, des conférences, des événements parallèles à l'échelle internationale.
- Emission d'appels et de déclarations - en particulier lorsque des personnes risquent d'être exécutées de manière imminente ;
- Diffuser l'information en publiant des rapports et en présentant des communications dans des forums internationaux ;
- Promouvoir les œuvres intellectuelles et artistiques en faveur de l'abolition de la peine de mort ;

- Établir des partenariats avec des organisations intergouvernementales et régionales, des organisations de la société civile et d'autres organisations aux niveaux national, régional et international qui œuvrent en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Contact

Visitez notre site Web à l'adresse www.icomdp.org pour obtenir de plus amples renseignements sur la CIPM.

Vous pouvez également contacter le secrétariat de la CIPM:

Mme Asunta Vivo Cavaller

Directrice exécutive,

Commission internationale contre la peine de mort

Téléphone : + 34 913799458

Email: info@icomdp.org